

## Aperçu d'un stage CERPEP réalisé en juillet 2019



### Institut National de la Propriété Industrielle

Le stage s'est déroulé du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2019 à Lille dans la région Hauts-de-France. Nous avons été accueillis par Caroline HOELVOET, en charge de services de l'offre client à l'INPI.

Cette année, dans le cadre du stage CERPEP, l'INPI a accueilli une petite trentaine d'enseignants venus de toutes les académies de France et de disciplines variées (économie-gestion, physique-chimie, sciences et technologies industrielles, génie mécanique, technologie, commerce international, sciences économiques et sociales).

### L'objectif du stage

L'objectif du stage est de montrer que la propriété industrielle est au service de l'innovation. Une personne physique ou morale qui protège sa marque, ses modèles ou ses solutions techniques peut mieux rentabiliser ses efforts d'innovation. C'est la mission de l'INPI de délivrer des titres de propriété industrielle. Le stage va se dérouler autour de quelques axes de réflexion tels que l'impact de la propriété industrielle sur la stratégie de l'entreprise et sur le pilotage de son activité, ou encore les enjeux de la propriété industrielle pour l'entreprise.

### Présentation de l'INPI

L'INPI est un établissement public créé en 1951, autofinancé, sous la tutelle de Bercy et rattaché au ministère de l'industrie.

#### ▪ Les missions de l'INPI

L'INPI accompagne les entreprises à tous les stades de leur développement. Ainsi l'INPI aide l'entreprise :

- dans ses démarches de veille (en phase de R&D)
- à déposer des brevets, étendre sa protection à l'international (lors du lancement)
- à maintenir ses titres en vigueur, à lutter contre la contrefaçon (lors de l'exploitation commerciale).

Conférence du 5<sup>ème</sup>  
jour par Coraline  
Favrel, avocate.

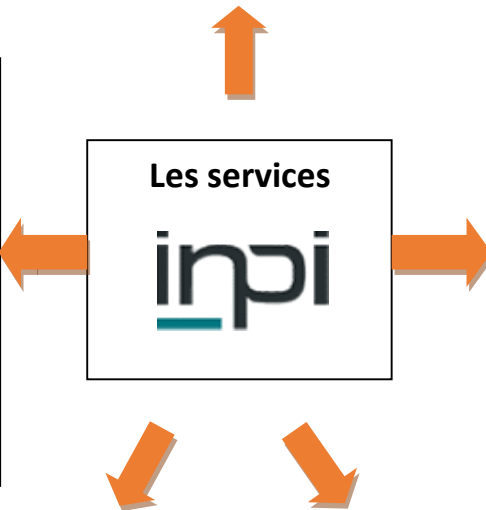
▪ **Les services proposés**

Afin de mener à bien sa mission, l'INPI propose plusieurs services :

Financement : L'INPI propose une aide financière pour initier la démarche de propriété intellectuelle des entreprises.

Abordé en détail aux 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jours du stage

L'INPI propose des formations payantes sous forme de conférences, webinaires, formations inter-entreprises, coaching.  
Objectif : comprendre la propriété intellectuelle et aider l'entreprise à adapter sa stratégie.



L'INPI assure la protection de la propriété intellectuelle en permettant le dépôt et le renouvellement des titres tels que :

- Brevet,
- Marque,
- Dessin et Modèle,
- Indication géographique.

Vu au 1<sup>er</sup> jour avec Christophe Soret, délégué régional.

Prestations de recherche : l'INPI vérifie la disponibilité (marque, société, nom de domaine) et vérifie la brevetabilité de l'invention.

L'INPI met à disposition sa base de données avec tous les titres existants (9 millions de brevets, 4.7 millions de marques, 1.2 millions de dessins et modèles).

Mise en application au 3<sup>ème</sup> jour du stage avec Isabelle MARY, conseil en propriété industrielle.

Capture d'écran : <https://bases-marques.inpi.fr>

## Le site internet de l'INPI

[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

Une mine d'informations pour réaliser et aussi animer nos cours sur les aspects juridiques et économiques.

## Les locaux de l'INPI à Lille



**Visite de la délégation régionale** : Ici travaillent les experts de l'INPI (ingénieurs, juristes). Ils reçoivent les entreprises, formulent des conseils personnalisés.

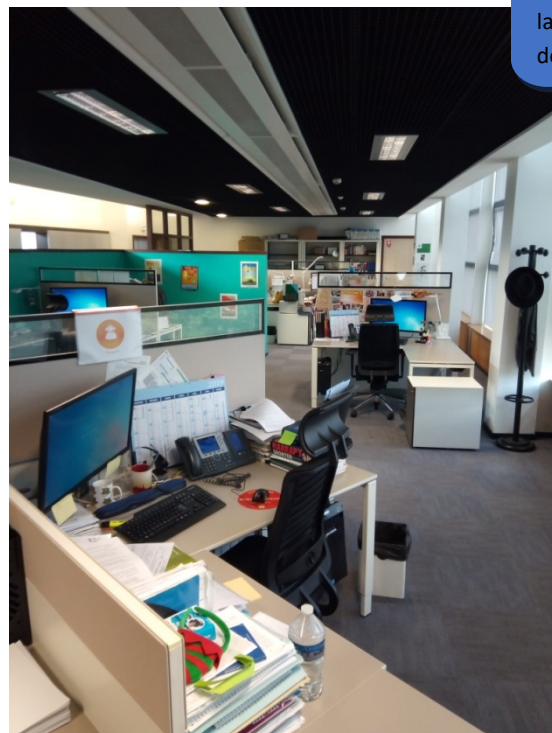
### Visite d'INPI Direct, la cellule téléphonique au dernier étage

Depuis n'importe quel pays dans le monde, il est possible d'appeler INPI direct pour un conseil sur un dépôt de titres en France.

Les locaux d'INPI Direct sont en « open space ». Une trentaine de personnes travaille ici. Quatre salariés sont en télétravail. Ils gèrent 1 000 contacts par jour (20% par téléphone, 80% par mail).

Durée moyenne d'un appel : 4.5 minutes.

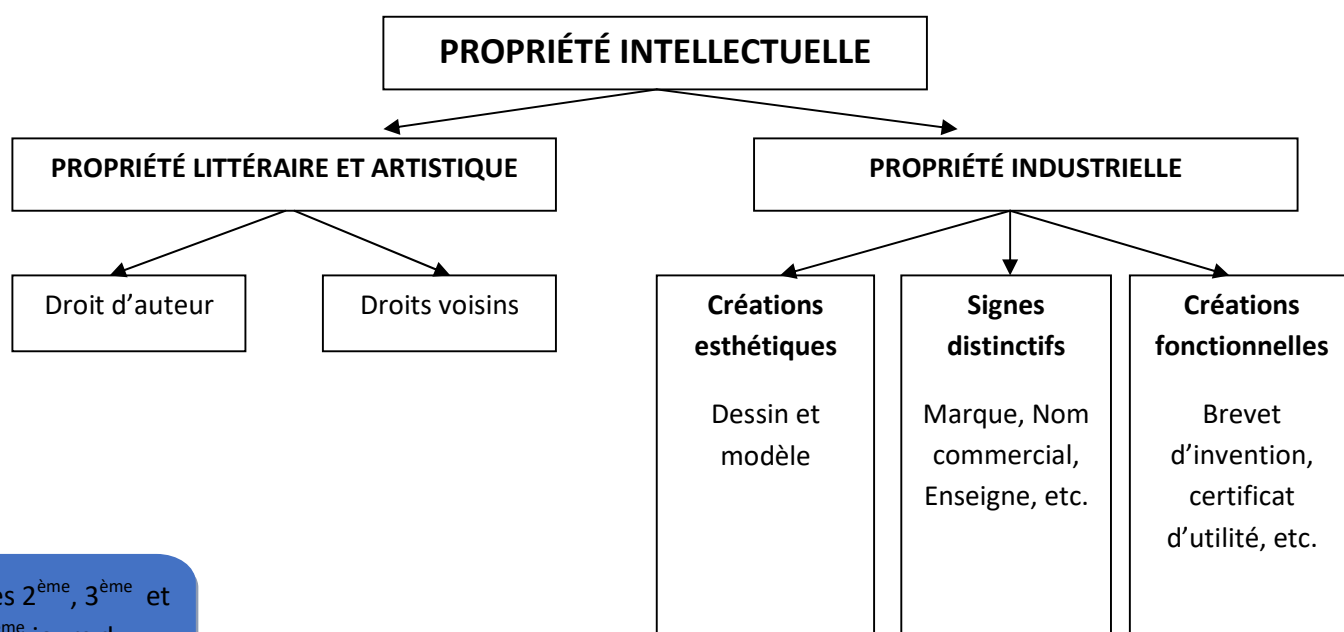
L'activité est constante toute l'année.



Visite du 1<sup>er</sup> jour du stage lors de la présentation de l'INPI.

## Rappel sur la structure de la propriété intellectuelle

Schéma de Sylvie Méresse, expert à l'INPI :



Les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jours du stage :

### LES OUTILS DE PROTECTION DÉLIVRÉS PAR L'INPI

Les différentes protections délivrées par l'INPI ont été abordées en détail sous forme de conférences :

- Les **signes distinctifs** dont la marque pour protéger l'identité de l'innovation par Agnès Ntolo Belinga, du service INPI Direct
- Les **dessins et modèles** pour protéger l'esthétique de l'innovation par Sylvie Méresse, expert à l'INPI
- Le **droit d'auteur** pour protéger la propriété intellectuelle par Coraline Favrel, avocate spécialiste en propriété intellectuelle
- Le **brevet** pour protéger les solutions techniques innovantes par Grégory Mérignac, délégué régional

Ces différentes protections ont donné lieu à des applications sur le thème : comment les entreprises « qui gagnent » ont-elles utilisé la propriété industrielle ? Exemple d'entreprises, enjeu de la stratégie et étude de cas interactive par Yann de Kermadec, conseil en propriété industrielle, spécialiste du management de l'innovation.

### REMERCIEMENTS

En tant qu'enseignante d'économie-gestion, je remercie le CERPEP, l'Éducation Nationale et l'académie de Guyane, plus particulièrement Isabelle Gumilar, IA-IPR Economie et Gestion de m'avoir permis de réaliser ce stage très enrichissant grâce auquel j'ai pu approfondir, avec des professionnels de l'innovation, mes connaissances et compétences en propriété intellectuelle, domaine indispensable à toute entreprise souhaitant élaborer sa stratégie d'innovation sur son territoire ou à l'international. Je remercie l'INPI et les intervenants lors de ce stage, tous très pédagogues.

Valérie Chastellière, professeur d'économie-gestion